



Ville de Lausanne

direction de la culture
et du développement urbain

service de l'urbanisme

case postale 5354 – 1002 Lausanne

Concours pour une intervention artistique Fresque sur la place de la Riponne Rapport du jury



Mandant et représentant de l'adjudicateur :

Ville de Lausanne
Direction de la culture et du développement urbain
Service de l'urbanisme
Rue du Port Franc 18
Case postale 5354
1001 Lausanne
Tél. +41 21 315 55 15
urbanisme@lausanne.ch

Lausanne, le 10 octobre 2024

TABLE DES MATIERES

	Pages
1. Rappel des principales clauses relatives à la procédure	1
1.1 Prix, mentions et indemnités	1
2. Objectifs du concours (résumé)	2
2.1 Situation générale	2
2.2 Objectifs	2
3. Jury	3
4. Participation	4
5. Jugement	5
5.1 Recevabilité des projets	5
5.2 Prise de connaissance des projets et examen critique	5
5.3 Présentations	6
5.4 Deuxième examen critique et jugement	6
6. Critiques et illustrations des projets	7
6.1 Caroline Bourrit « Dérives », Neuchâtel	7
6.2 Maya Rochat « Jardins d'images », Lausanne	8
6.3 Abigail Janjic « Voltige », Genève	9
6.4 Raphaël Hefti « Quick before they catch us », Zürich	10
6.5 Lang & Baumann, Berne	11
6.6 Alex Shin Nguyen et Lucien Rahm « I'll say something before you leave », Lausanne	12
7. Conclusions et recommandations	13
7.1 Approbation	14

1. Rappel des principales clauses relatives à la procédure

La Ville de Lausanne, maître de l'ouvrage a mandaté son service de l'urbanisme pour l'organisation du présent concours pour une proposition d'œuvre artistique qui s'inscrit sur l'ensemble du site de la place de la Riponne.

La réflexion artistique est à mener sur l'espace public de la Riponne, ses points d'intérêts ainsi que sur ses liens avec les rues adjacentes. La procédure a imposé aux participants la proposition d'une fresque peinte au sol afin de conserver une compatibilité de l'œuvre avec l'exploitation de la place publique.

La procédure a été lancée le 10 juin 2024 par l'envoi des documents du concours aux candidats invités.

Les projets devaient être rendus à l'organisateur le 23 septembre 2024.

Le jugement a eu lieu le vendredi 27 septembre 2024.

1.1 Prix, mentions et indemnités

Une somme de CHF 100'000.-- TTC est à disposition pour la réalisation de l'œuvre, son montage et les honoraires de l'artiste, y compris les frais et coûts divers.

Une indemnisation de CHF 1'500.-- TTC sera attribuée aux concurrent-e-s ayant rendu une proposition complète et dans le délai imparti.

2. Objectifs du concours (résumé)

2.1 Situation générale



La place de la Riponne est l'espace public central de Lausanne, lieu de rassemblement emblématique du centre-ville ; en-dehors des manifestations et du marché, il est toutefois perçu comme un lieu peu accueillant et vide. Son importance physique ainsi que sa centralité imposent un questionnement en profondeur sur ses aménagements, ses fonctionnements, ses ambiances et ses usages – largement en-dessous de ses immenses potentiels et déconnectés des défis actuels.

Ainsi, depuis 2018, la Municipalité de Lausanne mène un projet de réaménagement de cette place, qui transformera durablement le cœur de la ville pour répondre aux enjeux, tant en termes de vivre ensemble que d'adaptation au changement climatique. Plus de végétalisation, des espaces de jeux, de rencontres, de nouveaux accès piétonniers et une diversité d'activités : cette place qui est un lieu quotidien pour de très nombreux-ses Lausannois-es va connaître une ambitieuse métamorphose.

2.2 Objectifs

Les artistes étaient invité-e-s à proposer un concept de fresque monumentale sur la place de la Riponne. L'entier de la place est à disposition pour l'élaboration du projet avec une estimation de 3'500m² de surface peinte sur les 11'000m² que compte la place. La réalisation de l'œuvre doit idéalement faire l'objet d'une participation citoyenne (dans son intégralité ou en partie selon le projet) impliquant un degré de détail appropriable pour des peintres non professionnel-le-s.

L'essence du projet a comme dessein d'éveiller la curiosité des usager-ère-s notamment sur la place en soi, ses usages, sa qualité architecturale, son environnement, sa dimension.

L'œuvre doit prendre en compte les différentes échelles qu'offre le site avec un point de vue global (macro) du projet depuis les « balcons » qui entourent le site, mais également avec une

perspective plus détaillée (micro) lors d'une balade *in situ*. Une approche de fresque ludique invitant au jeu, au sport ou à la rencontre est privilégiée.

La fresque sur la place est appelée à devenir le socle sur lequel évolueront les autres aménagements temporaires. Elle doit également inviter à la déambulation dans l'espace public et ainsi mettre en réseaux les entrées et les points d'intérêts du site. Le concept visuel de la fresque pourra être étendu aux aménagements physiques qui complèteront le projet afin de créer un tout cohérent et une unité de site.

3. Jury

Le jury était constitué de :

Président : M. Grégoire Junod, Syndic de la Ville de Lausanne en charge de la Culture et du Développement urbain

Vice-présidente : Mme Julie Lang, membre de la commission des arts visuels

Membres Ville de Lausanne : M. Yves Bonard, Responsable de l'unité « Projets urbains », Service de l'urbanisme

Mme Marie Cornut, Co-responsable, Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité

Mme Natalie Esteve, adjointe arts visuels, Service de la culture (remplacée par Mme Isaline Vuille entre janvier et juillet 2024)

Mme Anne Juillet, Adjointe au Chef de division, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics

M. Pascal Rochat, Chef du secteur technique, Service de la propreté urbaine

Représentante des utilisateurs : Mme Lisa Glatz, habitante et membre du groupe de suivi Riponne\Tunnel

Membre externe de la Ville : M. Samuel Schellenberg, responsable de la rubrique culturelle au journal « Le Courrier »

M. Matthias Sohr, Artiste

Mme Clotilde Wuthrich, Commissaire d'expositions et membre du comité de Visarte

Suppléant : M. Patrick Berno, Chef de la division « Espaces publics », Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics

4. Participation

Dans sa séance du 28 mai 2024, le jury a décidé d'inviter les huit artistes suivant-e-s à participer au concours :

- Mme Caroline Bourrit
- M. Gilles Furtwängler
- M. Raphaël Hefti
- Mme Abigail Janjic
- Mme Emmanuelle Lainé
- Mme & M. Lang et Baumann
- Mme Maya Rochat
- MM Alex Shin Nguyen et Lucien Rahm

5. Jugement

Le jury s'est réuni le 27 septembre 2024.

5.1 Recevabilité des projets

Deux artistes n'ayant finalement pas soumis de proposition, les projets reçus étaient dès lors au nombre de 6. Le jury en a pris acte et a confirmé la poursuite du jugement.

L'examen préalable des propositions rentrées n'a relevé aucun élément compromettant la recevabilité d'un projet.

Les projets reçus, mentionnés ci-dessous, sont donc recevables :

- Mme Caroline Bourrit, « Affleurer »
- M. Raphaël Hefti, « Quick before they catch us »
- Mme Abigail Janjic, « Voltige »
- Mme et M. Lang et Baumann, sans titre
- Mme Maya Rochat, « Jardin d'images »
- MM Alex Shin Nguyen et Lucien Rahm, « I'll say something before you leave »

5.2 Prise de connaissance des projets et examen critique

Les projets ont été examinés sur la base des critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours, soit :

- Respect de l'appel à projets
- Qualité générale du projet
- Démarche artistique
- Dialogue avec l'environnement urbain
- Approche interactive de l'œuvre
- Faisabilité technique
- Intégration de la participation publique
- Potentiel de complémentarité avec les aménagements physiques
- Prise en compte de l'usure de la fresque
- Intégration de la question de la durabilité des matériaux proposés
- Temps et coûts de réalisation
- Modalités de mise en œuvre

Cet ensemble de critères n'était pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils étaient mentionnés n'a pas correspondu à un ordre de priorité lors du jugement.

5.3 Présentations

Les concurrent-e-s ont chacun-e été entendu-e-s. Vingt minutes ont été réservées à chaque candidat-e pour la présentation de son projet ainsi que pour un temps d'échange avec les membres du jury qui a pu poser des questions relatives à la bonne compréhension des propositions.

5.4 Deuxième examen critique et jugement

Chaque concurrent-e ayant été entendu-e, le jury s'est réuni pour reprendre l'examen et la discussion des projets.

Suite au débat sur toutes les propositions pendant lequel tous les membres se sont exprimés, le jury décide à l'unanimité de retenir le projet de :

- Mme Caroline Bourrit, « Affleurer »

6. Critiques et illustrations des projets

6.1 Caroline Bourrit « Aaffleurer », Neuchâtel – projet lauréat

Le projet artistique « Aaffleurer » s'articule autour du thème de l'eau, en s'inspirant des références emblématiques de la Louve et du lac Léman. « Aaffleurer » propose ainsi de transformer la place de la Riponne avec une fresque de rivières, s'étendant sur environ 2'500 m². Ces rivières, dessinées sur le sol, matérialisent les flux qui relient les différents points d'intérêts et les entrées principales de la place, créant un réseau visuel cohérent et symbolique.

L'un des aspects novateurs du projet réside dans l'utilisation de peinture phosphorescente appliquée sur des cercles blancs, lesquels s'illuminent à la tombée de la nuit. Cette mise en lumière nocturne joue sur la temporalité, offrant une perception différente de l'œuvre selon le moment de la journée. Par ailleurs, l'intégration du public est une composante clé du projet. Les usager-e-s de la place seront invité-e-s à inscrire leurs « vœux » pour la Riponne sur ces cercles lumineux, créant ainsi un dialogue entre l'œuvre, le lieu et ses habitants.

Le projet « Aaffleurer » s'est démarqué des autres propositions par ses multiples niveaux de lecture. Que ce soit par sa simplicité esthétique ou par le message participatif qu'il véhicule, l'œuvre peut être appréciée de manière intuitive ou à travers les significations plus profondes qu'elle recèle. Sa sobriété, tant dans les formes que dans les couleurs choisies, a rassuré le jury quant à son intégration durable dans l'espace public. En répondant de manière précise aux critères exigés dans le cahier des charges, ce projet a su convaincre par sa cohérence et son élégance.

En outre, Mme Bourrit a présenté un travail particulièrement rigoureux sur le plan technique et budgétaire. La documentation fournie inclut des informations détaillées concernant la peinture et l'organisation de la réalisation, ainsi qu'une planification financière solide, garantissant la faisabilité et la pérennité de l'installation.



6.2 Maya Rochat « Jardins d'images », Lausanne

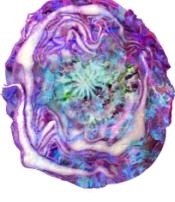
La fresque met en lumière son marché, les activités qui s'y déroulent, ainsi que les grandes manifestations culturelles et politiques qui animent la ville. À travers la représentation d'un légume-racine et d'une fleur locale, ainsi que par le choix de couleurs dominantes (violet-rose et bleu), l'œuvre rend hommage à l'ancrage local et témoigne de l'engagement politique et artistique des Lausannois-ses. Dans une démarche inclusive et participative, Maya Rochat aspire à créer une œuvre collective en invitant les habitant-e-s, les écoles et les associations de quartier à contribuer à une fresque symbolisant la collectivité et le respect de la nature.

Le projet a été salué par le jury pour son adéquation thématique, son échelle et la clarté de son récit. Le message est simple et percutant, tandis que la forme organique de la fresque permet une flexibilité vis-à-vis des futurs aménagements temporaires. L'artiste a intégré cette dimension en matérialisant l'œuvre à travers des éléments physiques et aquatiques.

Cependant, l'aspect végétal souhaité par le projet ne se perçoit pas pleinement. Le jury émet des réserves quant à l'efficacité de la proposition lors d'une déambulation sur la place, estimant qu'elle fonctionne mieux en plan ou vue du ciel.

Maya Rochat - JARDIN D'IMAGES
Secteur Riponne - Tunnel Concours pour une intervention artistique

Partie explicative et illustrative du projet :



Maya Rochat - Jardin d'Images - Vision de la fresque



Plan de la fresque
Visualisation de l'œuvre

Sciences naturelles et Art immersif



Les chemins colorés jouent sur un effet de micro-marco et invitent à un parcours ludique. Il permet aux passants de traverser mais aussi de «sillonner» dans un labyrinthe imaginaire, où l'on peut jouer à emprunter les chemins colorés et se laisser guider par le dessin de la nature.



Selon le point de vue, la lecture des motifs est modifiée. La découpe des nervures convoque l'idée des sciences naturelles du Palais de Rumine, tout en évoquant les peintures à marbrures et les beaux-arts.

Couleur et fraîcheur



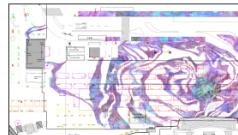
L'aménagement de l'espace aquatique serait développé en collaboration avec l'EPFL. Il propose un écrin familial et végétalisé avec des bancs pour profiter de la fraîcheur de l'eau.



La fontaine est activée de nuit avec un jeu de lumière. Les panneaux imprimés (translucides) fonctionnent comme lightbox la nuit.

Spectacle nocturne

Marchés, célébrations et manifestations



L'Espace marché et manifestations sera séparé de la route par des panneaux imprimés (translucides).



La fresque crée un espace harmonieux pour des manifestations telles que la Grève des femmes et les manifestations pour le climat, Lausanne Lumières, Label Suisse etc.

Inspiration :
La nature vaudoise

Inspiré par la fusion de l'art et de la nature, le projet de fresque monumentale de Maya Rochat se base sur une fascination pour les motifs organiques glanés aux légumes et aux fleurs : un chou rouge acheté au marché et une fleur des champs.

Intégrant parfaitement à la place de la Riponne, cet agrandissement spectaculaire offre un paysage organique et artistique.

L'art et l'architecture sont étroitement liés dans le travail de Maya Rochat. Répondant aux besoins des espaces, une tendance qui a émergé dans son travail ces dernières années est l'utilisation de la couleur qui a un impact puissant sur les émotions, et qu'elle utilise désormais comme un outil pour créer des environnements inspirants et accueillants.

Avec ses dimensions poétique et sensible, cette réalisation souhaite à nouveau la nature rurale et à en extraire une beauté nouvelle, tout en promouvant les objectifs d'épargne d'espace, de durabilité et d'offrir aux usagers un cadre attractif et ouvert à tous.

Une place à l'honneur de la nature, de l'art et du vivre ensemble

La fresque met en lumière, par sa thématique, son marché et les activités qui y prennent place, ainsi que les grandes manifestations culturelles et politiques.

Les thématiques convoquées par la représentation d'un légume-racine et d'une fleur du pays tout comme le choix des couleurs dominante violet-rose/bleu expriment la volonté de faire honneur à l'ancrage local ainsi qu'à l'engagement politique et artistique de la population lausannoise.

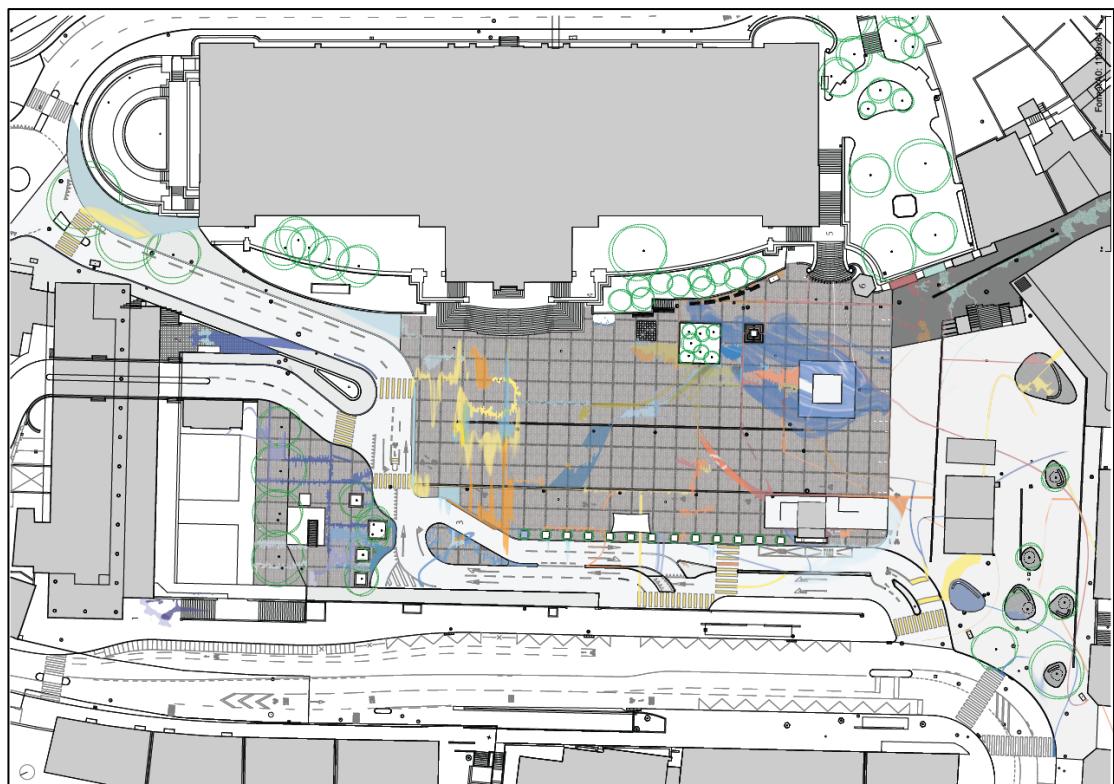
Dans une démarche d'inclusivité et de partage, Maya Rochat a fait attention de réaliser une œuvre d'art qui convient à tous les habitants de la ville, ainsi que les écoles et les associations de quartier, à créer communément une fresque symbole de collectivité et de respect de la nature.

6.3 Abigail Janjic « Voltige », Genève

« Voltige » s'inspire directement de la place de la Riponne, en puisant dans son histoire, ses transformations et ses cicatrices. À travers son dessin, l'œuvre invite à observer les fissures de cet espace et à en faire un symbole d'unité pour une place aujourd'hui fragmentée. Fidèle à ce thème, le choix des couleurs se base sur celles déjà présentes sur la place (le bleu de la fontaine, le jaune de la signalisation, etc.), les prolongeant dans l'espace public. L'œuvre guide ainsi les passant-es à travers un parcours, les menant d'un événement à un autre en s'appuyant sur les marques physiques de la place. Une dimension liée à l'art de la danse pourrait venir enrichir la fresque, avec des performances organisées lors de l'inauguration et d'autres événements culturels, faisant de l'œuvre une véritable partition vivante.

Le jury a salué l'approche du projet, qui met en lumière les blessures et imperfections de l'espace public avec un discours poétique et émouvant. Le travail sur la résilience et la vulnérabilité résonne également avec les problématiques des populations marginales présentes sur la place.

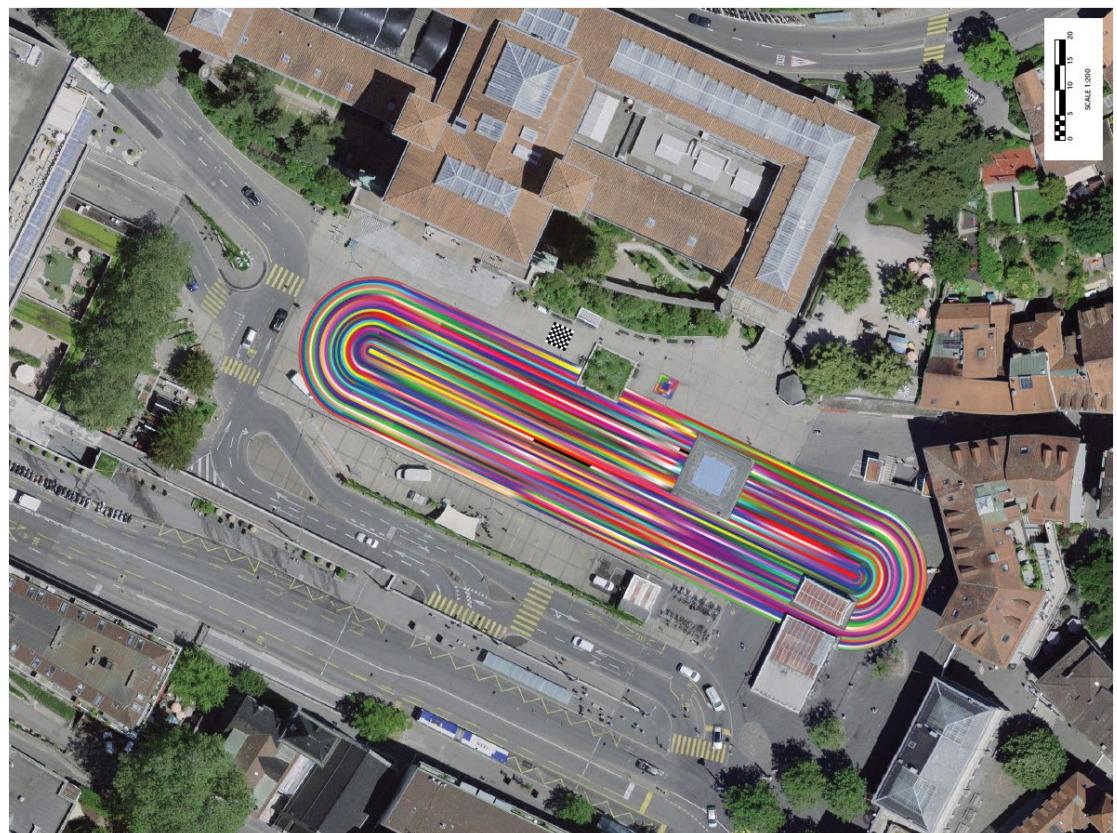
Cependant, malgré la richesse de ses aspects, le jury exprime des réserves quant à la lisibilité du projet sur le terrain. L'approche déconstruite de la fresque pourrait nuire à sa visibilité, le risque étant que l'œuvre se perde dans l'immensité de la place et devienne difficile à percevoir dans son ensemble.



6.4 Raphael Hefti « Quick before they catch us », Zürich

Le projet détourne la machinerie de la peinture routière thermoplastique et entreprend avec elle un voyage en éclaboussures. Au lieu de tracer ses lignes pointillées ou continues qui doivent dicter nos actions, il remplit le réservoir de la machine d'un arc-en-ciel de pigment et peint la place comme une toile (un procédé qui a déjà fait ses preuves dans d'autres lieux tels que le parquet de la Kunsthalle de Bâle, à Pingyao en Chine ou encore à Santorin). Le concept a été proposé par l'artiste en deux variantes : l'une représentant une immense production ovale colorée sur la place amenant un esprit de tapisserie et l'autre avec des itinérances plus aléatoires sur la place.

« Quick before they catch us » a été salué par le jury pour son grand apport de couleur, son potentiel ludique et l'utilisation de l'échelle de la place pour réaliser une fresque monumentale. La faisabilité déjà démontrée par d'autres projets est également un élément rassurant pour le jury. Il est cependant relevé que ce projet ne propose pas particulièrement de contextualisation avec le lieu. La question du lien avec les nombreuses entrées de la place manque et n'invite pas l'usager-ère à une déambulation qui dépasse le périmètre du cœur de la place.



6.5 Lang & Baumann, Berne

Avec leur projet, Lang et Baumann proposent de créer de larges bandes colorées qui suivent le tracé des pavés de la place de la Riponne. La fresque accentue le manque de cohérence et de direction propre à cet espace, en y ajoutant volontairement une dimension supplémentaire de confusion. Le projet, par son minimalisme en termes de couleurs et de formes, vise à générer de nouvelles surfaces susceptibles de créer des espaces inédits, incitant ainsi au jeu et à l'exploration.

Le jury juge le projet cohérent en ce qui concerne l'échelle de la fresque par rapport à l'ensemble de la place. Il trouve intéressante en particulier la manière dont l'œuvre joue avec les perspectives macro et micro. Cependant, le jury a du mal à percevoir l'aspect ludique du projet, et l'idée d'ajouter de la confusion à un espace déjà complexe n'arrive pas à le convaincre pleinement.



6.6 Alex Shin Nguyen et Lucien Rahm « I'll say something before you leave», Lausanne

La proposition des artistes se déploie en deux phases distinctes. Le projet introduit une dimension virtuelle grâce à l'utilisation de la réalité augmentée, permettant aux habitant-e-s d'interagir avec la place en dessinant ou en écrivant des messages virtuels *via* leur smartphone. Ces messages seraient ensuite intégrés à une base de données accessible en ligne. Parmi ces contributions, les messages les plus populaires seraient sélectionnés pour être réalisés physiquement sur la place de la Riponne par une technique de nettoyage des pavés.

Le jury salue l'idée novatrice de combiner virtuel et réel pour la création d'une fresque collective. Le concept d'un "forum" à ciel ouvert est jugé intéressant, offrant une belle opportunité de rendre hommage à cette place si controversée. Cependant, le jury exprime des réserves quant aux potentielles dérives des messages publiés sur la plateforme numérique, estimant que la modération pourrait s'avérer extrêmement complexe, notamment compte tenu de la durée de vie des aménagements transitoires. Si le projet encourage une participation publique inédite, il présente également les risques inhérents aux réseaux sociaux, que la Ville pourrait avoir du mal à gérer (discours haineux, harcèlement, etc.).

En conclusion, le jury considère le projet passionnant mais probablement inadapté au contexte d'un réaménagement transitoire sur plusieurs années de la place de la Riponne.



7. Conclusions et recommandations

Au terme du jugement, le jury recommande au maître de l'ouvrage de retenir le projet « Dérives » de Mme Caroline Bourrit pour la poursuite des études et la réalisation, sous réserve de la décision des Autorités compétentes.

Conformément aux remarques contenues dans la critique, ce projet mérite d'être mis en avant par son récit, son originalité et son esthétique capables de séduire tous les publics.

Le jury évoque en particulier les qualités suivantes à préserver et à développer :

- Principe général de composition.
- Alternance jour/nuit.
- Intégration de la participation publique.

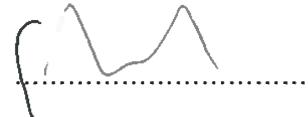
Le jury a grandement apprécié la qualité de toutes les propositions présentées et tient à remercier toutes les participantes et tous les participants pour leurs contributions.

7.1 Approbation

Le présent rapport est adopté par le jury du concours le 7 septembre 2024.

Président :

M. Grégoire Junod



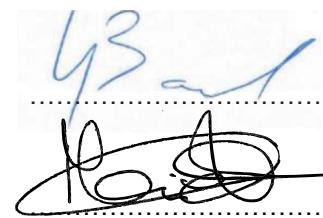
Vice-Présidente :

Mme Julie Lang

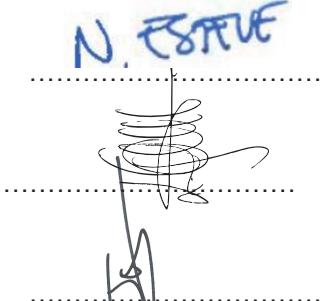


Membres :

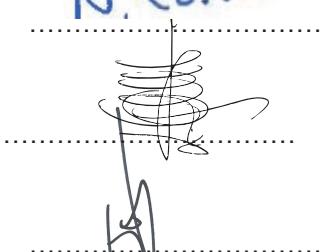
M. Yves Bonard



Mme Marie Cornut



Mme Natalie Esteve



Mme Lisa Glatz



Mme Anne Juillet



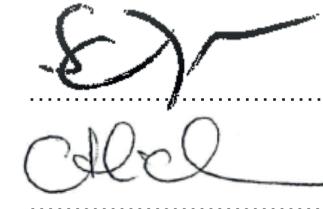
M. Pascal Rochat



M. Samuel Schellenberg



M. Matthias Sohr



Mme Clotilde Wuthrich
